

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19/03/2024

Le 19/03/2024, à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en maire sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Date de la convocation : 12/03/2024

Présents : Mme BALZ Noémie, M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Absente excusée : Mme HALLEUR Cécile

Procuration : Mme HALLEUR Cécile donne pouvoir à Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Secrétaire de séance: Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1 - Procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2 - Compte de Gestion du Trésorier 2023
- 3 - Compte administratif de la commune 2023
- 4 - Affectation des résultats 2023
- 5 - Redevance d'occupation du domaine public par Orange
- 6 - Taux des 3 taxes directes locales
- 7 - Attribution de subventions aux associations
- 8 - Amélioration énergétique du secrétariat de mairie : sélection des devis
- 9 - Amélioration énergétique du secrétariat de mairie : demande de financement auprès de la CCVD
- 10 - Contrat d'entretien avec Objectif Eau
- 11 - SIGMA : adhésion de la commune de Vaunaveys la Rochette
- 12 - PLUI : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 13 - Comptes-rendus des réunions
- 14 - Urbanisme : dossier déposé
- 15 - Questions diverses

1 - Procès-verbal de la séance du 02/02/2024

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2 - Compte de Gestion du Trésorier 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier. Les écritures effectuées en mairie étant identiques à celles suivies par la trésorerie, le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes au compte de gestion.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

3- Compte administratif de la commune 2023

Madame Noémie Balz est élue présidente de la séance pour cette délibération.

Hors excédents reportés de 2023, la section d'investissement enregistre 116 988,90 € de dépenses et 58 303,29 € de recettes. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 58 685,61 €. Compte tenu des résultats des années antérieures, le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 73 611,09 €.

Hors excédents reportés de 2023, la section de fonctionnement enregistre 85 258,62 € de dépenses et 117 086,89 € de recettes. Le résultat de l'exercice est excédentaire de 65 796,14 €. Compte tenu des résultats

des années antérieures, l'excédent reporté en fonctionnement s'élève à 208 558,95 €.
Le Maire quitte la séance au moment du vote. VOTE : adoptée à l'unanimité.

4 - Affectation des résultats 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :
résultat reporté en fonctionnement : excédent de 208 558,95 €
résultat reporté en investissement : excédent 73 611,09 €.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Redevance d'occupation du domaine public dû par Orange pour l'année 2024

Le conseil municipal à l'unanimité charge le Maire d'émettre, à l'encontre d'Orange, un titre de recette pour l'année 2024 s'élevant à 310,52 €.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

6- Taux des 3 taxes directes locales

Les élus décident à l'unanimité de reconduire les taux de l'année dernière, soit 26,56 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, 50,92% pour la Taxe Foncière Non Bâtie et 11,42 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Attribution de subventions aux associations

Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Les conseillers à l'unanimité décident d'inscrire au budget 2024 1300 € au budget en prévision d'éventuelles demandes supplémentaires. Ils décident également d'attribuer les subventions suivantes : 123 soleil artistes : 50 €, ADMR Le Vellan : 250 €, AMF Téléthon : 50 €, APF France Handicap : 50 €, Art et culture en Gervanne : 100 €, Association des sclérosés en plaque : 50 €, Club intergénérationnel de Beaufort : 100 €, La Rurale : 100 €, Les Restaurants du Cœur : 50 €, Lysandra : 100 €, Vidéo Val de Drôme : 100 €.
Par ailleurs, la commune alloue un bon d'achat de 100 € à la Bibliothèque de Beaufort sur Gervanne.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

8- Amélioration énergétique du secrétariat de mairie : sélection des devis

Il est proposé de remplacer les plaques du plafond du secrétariat de la mairie avec des plaques plus isolantes. Il est également proposé de remplacer le système d'éclairage par des paves LED plus économique. Ces travaux peuvent être subventionnés par le fond de concours « Transition » de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.
Les devis reçus sont présentés. Pour le plafond, le devis de l'entreprise E.I Jourdan Jérôme pour 1 970 euros HT, 2 364 euros TTC est retenu à l'unanimité. Pour l'électricité, le devis de l'entreprise Électricité Générale Chapelle Sébastien pour 970.60 euros HT, 1 164.72 euros TTC est retenu à l'unanimité. Une demande de subvention sera déposée.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

9- Amélioration énergétique du secrétariat de mairie : demande de financement auprès de la CCVD

Les travaux d'amélioration du secrétariat étant validés, il convient de solliciter la mobilisation du FONDS DE CONCOURS TRANSITIONS pour un montant de 1 470,30 € auprès de la CCVD. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 1470,30 €.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

10- Contrat d'entretien avec Objectif Eau

L'entreprise nous a transmis une proposition de contrat cadre pour effectuer les travaux d'entretien annuels et les réparations de fuites. Les élus souhaitent obtenir de plus amples renseignements avant

d'accepter la proposition de l'entreprise.

Concernant le transfert de la compétence, les élus chargent le maire de contacter le Syndicat des eaux SMPAS.

11- SIGMA : adhésion de la commune de Vaunaveys la Rochette

Le Maire informe que la demande de la commune de Vaunaveys la Rochette d'adhérer au SIGMA a été validé par le SIGMA. En tant que membre du SIGMA, la commune doit se prononcer sur cette nouvelle adhésion. Les élus approuvent cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12-PLUI : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD n'est pas débattu.

Au sujet du PLUI, on ne peut pas appliquer la même règle de densité sur toutes les communes qui composent ce SCOT. C'est pour nous une aberration !

A savoir qu'à l'heure actuelle, nous sommes logés à la même enseigne que les grosses communes de la vallée...

Nous continuons à ce jour à assister aux réunions/présentations/consultations en sachant pertinemment que tout est déjà ficelé. Nous avons du mal à nous reconnaître et nous positionner dans ce projet de présentation du Schéma territorial. C'est dommage... Et ce n'est pas faute de s'investir !

13- Urbanisme

Une déclaration préalable a été déposée par Monsieur Bruker pour installer des panneaux photovoltaïques

14 - Compte-rendu des réunions

Centre Intercommunal d'Actions Sociales : une infirmière a été embauchée en plus des 3 conseillers sociaux afin d'accompagner le suivi médical des personnes (prises des rendez-vous, ...).

SCOT sur les habitats réversibles présentée par Noémie Balz : face aux demandes croissantes de logement dans la vallée les habitats "réversibles" seraient-ils une des réponses possibles ? Ce sont des habitations écologiques, économiques visant une autonomie, avec pas ou peu d'emprise au sol (type yourte, tiny house, roulotte, dôme ..) Plusieurs exemples dans la vallée, dont à Dieulefit d'un projet porté par la mairie en lien avec l'association hameau léger, sur une zone constructible dédié à un projet d'habitats réversibles.

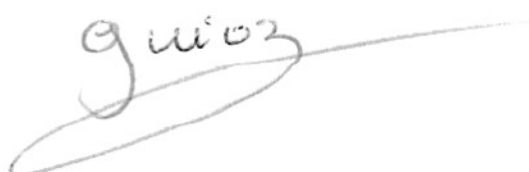
Enfouissement des déchets : Karine Ottogalli-Gilles et Roland Filz sont allés visités le site d'enfouissement Roussas avec la CCVD.

Plan communal de sauvegarde : les deux réunions publiques organisées sur la commune ont réunis plusieurs habitants.

Prochaine réunion : mardi 2 avril à 12h30

La séance du conseil municipal est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance
Denise Guion



Le Maire
Roland Filz

